

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2013

PRÉSENTS

ATTOUT- BERNY Marie-Astrid,, échevine Présidente;
ROULIN-DURIEUX Laurence, TOUSSAINT-MALLET Yvonne, MINET Pierre, Echevins;
CAWET Gilbert, ROCHEZ Henri, DRUITTE Isabelle, DUMONT Achille, MAJEWSKI Nicolas, COULON Grégory,
PHILIPPRON Thierry, LECLERCQ Olivier, RIGNANESE Gian-Marco, ESCOYEZ Yves, SIMONART Geoffroy, DE
LONGUEVILLE Catherine, LEGAY Thomas, MARIN Bénédicte, OGIERS-BOI Luigina, BAUDUIN Jean-Claude,
Conseillers;

Objet : Séance publique

1. Objet : MB/Prestation de serment de Monsieur Gilbert Cawet.

2. Objet : BF/Budget communal de l'exercice 2013. Douzième provisoire. Février 2013. Décision.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'autoriser le Collège communal à recourir, pour le mois de février 2013, à des crédits provisoires tels que prévus à l'article 14 du RGCC.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au receveur communal, pour son information ainsi qu'aux autorités de tutelle.

3. Objet : BF / Tutelle administrative. Communication.

Le Conseil communal,

*En séance du 06 décembre 2012, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé les modifications budgétaires n° 3 – service ordinaire et n° 4 – service extraordinaire, de l'exercice 2012.

4. Objet : MB/ Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale du Centre local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin.

Le Conseil communal,

- Par 5 voix contre et 16 voix pour, décide:

Article unique : de désigner Madame Marie-Astrid Attout-Berny en qualité de représentante au sein de l'assemblée générale du Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin.

5. Objet : MB/ Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Le Conseil communal,

- Par 5 voix contre et 16 voix pour, décide:

Article unique : de désigner Monsieur Adrien Dolimont en qualité de représentant au sein de l'assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Monsieur Yves Binon, bourgmestre, entre en séance.

6. Objet : DJ + CP/ Marché public de Travaux. Plan "Trottoirs 2011" visant à améliorer la sécurité des piétons et le cadre de vie des citoyens. Fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : De choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché de travaux d'amélioration des trottoirs (plan « Trottoirs 2011 »).

Article 2 : D'approuver le cahier spécial des charges, l'estimation des travaux au montant de 211.666,53 € TVAC, les plans d'exécution, le plan de sécurité et de santé ainsi que l'avis de marché.

Article 3 : De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet dans le cadre du budget 2013 :

Art. budgét.	Recettes	Art. budgét	Dépenses
42115/66552/13	subsidés : 150.000 €	42115/73160/13	220.000 €
06013/99551/13	Fonds réserve : 70.000 €		
	TOTAL : 220.000 €		TOTAL : 220.000 €

Article 4 : De ne pas transmettre d'initiative le dossier à l'autorité de tutelle en matière de marchés publics, au vu du montant estimatif du marché de travaux.

Article 5 : De transmettre la présente délibération accompagnée du dossier au SPW DGO1.71 à Namur.

Article 6 : D'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

7. Objet : JLP/Offre pour l'achat de quatre modules préfabriqués pour le football de Nalinnes. Ratification.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article unique : de ratifier la décision du 10/01/2013 par laquelle le Collège communal décide de faire offre à la commune de Pont-à-Celles au prix de 6.000 € HTVA (7.260 € TVAC) pour les quatre modules préfabriqués de marque « Portakabin » qu'elle vend et de prévoir la dépense au budget de l'exercice 2013.

8. Objet : Questions orales et écrites au collège communal

Objet : Huis-clos

1. Objet : AS/Désignation d'un agent pour l'année 2013 suivant la convention de collaboration et de mise à disposition d'un travailleur entre le Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin et l'Administration communale.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1er : de prolonger la durée de cette convention, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Article 2 : de désigner Marie MICHAUX comme personne-relais du Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin pour l'année 2013.

Article 3 : d'envoyer copie de la convention et de la délibération à l'Auditorat du Travail pour information.

2. Objet : AS/Ratification de la convention de collaboration entre l'Administration communale et l'ASBL Bibliothèque publique de Jamioulx et l'ASBL "Oeuvres paroissiales Saint-Nicolas" dont la bibliothèque de Nalinnes-Haies fait partie intégrante.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article unique : d'approuver la convention de collaboration entre l'Administration communale et l' A.S.B.L.

Bibliothèque publique de Jamioulx, rue Willy Brogneaux à 6120 Jamioulx et l'A.S.B.L. Oeuvres paroissiales Saint-Nicolas, rue des Haies, 49 à 6120 Nalinnes dont la bibliothèque paroissiale de Nalinnes-Haies fait partie intégrante et de mise à disposition d'un travailleur.

3. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 18 périodes/semaine à l'école communale de Ham-s-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effets rétroactifs du 17 au 21/12/2012 : COHEN Bellara.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner COHEN Bellara, institutrice primaire diplômée de la Haute école Galilée – I.S.Ca.p – St-Thomas à Bruxelles le 30/06/2000, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs du 17/12/2012 au 21/12/2012 à concurrence de 18 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en remplacement de Wérotte Géraldine, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée pour lui servir de commission.

4. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence de 06 pér./semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effets rétroactifs du 17 au 21/12/2012 : PIERRARD Anne.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner PIERRARD Anne, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale - IPSMa – à Marcinelle le 09/09/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs du 17/12/2012 au 21/12/2012 à concurrence de 06 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en remplacement de Wérotte Géraldine, en congé de maladie et ce, en supplément des 12 périodes/semaine en adaptation et des 3 périodes/semaine de reliquat qu'elle preste à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée pour lui servir de commission.

5. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre avec effets rétroactifs à partir du 09/01/2013 : HOFMANN Nathalie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner HOFMANN Nathalie, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale de Hainaut - Condorcet à Morlanwelz le 25/06/2010, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 09/01/2013 à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section du Centre, en remplacement de Hecq Alain, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2013 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

6. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013 : DELATTE Laurence.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner DELATTE Laurence, institutrice primaire diplômée de l'Ecole normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 27/06/2008, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans les écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013, en remplacement de Hendschel Cécile, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2013 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

7. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée avec effets rétroactifs le 17/12/2012 : CALCOEN Justine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CALCOEN Justine, institutrice maternelle diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage Centre le 23/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs le 17/12/2012, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en remplacement de Dutroux Sandra, en formation.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

8. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013 : CALCOEN Justine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CALCOEN Justine, institutrice maternelle diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage Centre le 23/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à mi-temps à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Vermeulen Magali, en congé de maladie et en supplément des fonctions d'institutrice maternelle qu'elle assure déjà à mi-temps et à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Marbaix-la-Tour.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

9. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013 : SPLINGARD Noëlie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'appeler en service SPLINGARD Noëlie, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Provinciale de Mons Borinage Centre le 22/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à mi-temps à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 07/01/2013, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Vermeulen Magali, en congé de maladie.

Article 2 : Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

10. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire à concurrence de 2 pér./sem. à l'école communale de Ham-s-Heure/Cour-s-Heure - section de Beignée avec effets rétroactifs à partir du 3/12/2012 : CLEMENT Geneviève

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CLEMENT Geneviève, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur – section éducation physique-biologie, diplôme délivré par l'école normale moyenne mixte de l'Etat à Nivelles le 10/09/1980 et certificat de maître de psychomotricité délivré par le C.E.S.A. à Roux obtenu en 2006, en vue d'exercer, avec effets rétroactifs à partir du 03/12/2012, les fonctions de maîtresse de psychomotricité à titre temporaire à concurrence de 2 périodes/semaine à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en supplément des 9 périodes qu'elle preste à titre définitif, des 3 périodes/semaine qu'elle preste à titre

temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx et de son complément d'horaire sous le régime A.P.E. communal.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2013 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

11. Objet : NP/Personnel enseignant - Démission au 31/01/2013 de ses fonctions d'instituteur primaire à titre définitif en vue d'être admis à la pension de retraite avec effets au 01/02/2013 : LIEGEOIS Maurice.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : De faire droit à la requête datée du 10/01/2013 par laquelle LIEGEOIS Maurice présente la démission de ses fonctions d'instituteur primaire à titre définitif à la date du 31/01/2013 en vue d'être admis à la pension de retraite avec effets au 01/02/2013 ;

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération :

- au Ministre de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Direction de l'enseignement ;
- au Service des Pensions du Secteur Public à Bruxelles ;
- à l'intéressé pour lui servir de commission.

Par le Conseil :

**Le Secrétaire communal,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON